

Décret N° 2013/226 du 8 juillet 2013 portant ratification de l'accord de financement dit «ISTISNA'A» d'un montant de 7 790 000 dollars US, équivalent approximativement à 5 190 000 dinars islamiques, soit environ 4,12 milliards de FCFA, conclu le 8 mai 2013 entre la Banque Islamique de Développement (BID) et la République du Cameroun, pour le financement du Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (APAPE).

Le Président de la République,

Vu la Constitution;

Vu la loi N°2012/014 du 21 décembre 2012 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013.

Vu le décret N°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du gouvernement;

Vu le décret N°2013/085 du 15 mars 2013 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), un accord de financement dit « ISTISNA'A » d'un montant de 7 790 000 dollars US, équivalent approximativement à 5 190 000 dinars islamiques, soit environ 4,12 milliards de FCFA, pour le financement du Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (APAPE),

Décète:

Article 1^{er} - Est ratifié l'accord de financement dit « ISTISNA' A » d'un montant de 7 790 000 dollars US, équivalent approximativement à 5 190 000 dinars islamiques, soit environ 4,12 milliards de FCFA, conclu le 8 mai 2013 entre la Banque Islamique de Développement (BIO) et la République du Cameroun, pour le financement du Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (APAPE).

Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 8 juillet 2013
Le Président de la République,
(é) Paul BIYA